

SANS VISION SOCIALE, FOUAD CHEHADY VA DROIT DANS LE MUR !

8 DECEMBRE 2022

PART VARIABLE : RECULER POUR MIEUX SAUTER !

Fin novembre, coup de tonnerre !

La direction annonce qu'elle diminue certains objectifs commerciaux pour la BDD (IARD, prévoyance) pour assurer un minimum de part variable pour toutes et tous !

Ce renoncement, demandé par SUD-Solidaires depuis le début de l'année, est-il motivé par un « réalisme social » ? On craint que non.

Après avoir épuisé les salariés dans une course effrénée au toujours plus, la direction recule pour calmer la grogne sociale et les départs records de l'entreprise.

Cela ne suffira pas à recréer un sentiment d'appartenance et une motivation auprès des salariés de la CELC...

L'HEURE EST AU BILAN ET IL N'EST PAS RELUISANT !

Le dialogue social à Loire-Centre a continué de se dégrader depuis l'arrivée du Président et de ses nouveaux compères... Part variable en baisse, intéressement en grand danger, aucun accord de télétravail et pour finir un projet QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail) qui risque fort d'être inadapté et développera encore une fois un sentiment d'abandon et un manque de considération chez tous les salariés. Autant dire que le modèle social de Fouad CHEHADY est au bout du rouleau en moins de 18 mois, quel dérapage !

ETRE UN BON PRESIDENT NE S'INVENTE PAS !

Accompagner et diriger 1 600 salariés efficacement vers des objectifs communs, dans un esprit de bienveillance, de productivité et de bien-être au travail ne s'improvisent pas.

En effet, de bonnes compétences humaines et un socle social digne de ce nom sont indispensables. L'amélioration des conditions de vie et salariales est au cœur des préoccupations des salariés. La finalité du Plan Stratégique 2022-24 ne doit pas être uniquement la création de valeur pour le directoire de LC et ses acolytes de BPCE !

TELETRAVAIL : VOUS REPRENDREZ BIEN UNE PETITE COUPE DE CHANTAGE !

On pourrait imaginer Fouad CHEHADY impatient de démontrer que la QVCT et les avancées sociales sont au cœur du plan stratégique de la CELC. Détrompez-vous !

Lors de la dernière réunion de « pseudo » négociation du 18 novembre, Mme Paquet a d'emblée planté le décor : tout comme en 2020, un accord de télétravail est possible, si et seulement si, un accord forfait jours est signé. Pour faire simple, il va falloir sacrifier le quotidien de travail d'une partie des cadres de l'entreprise pour permettre à certains salariés de bénéficier du télétravail !

Pour SUD-Solidaires, cette situation n'est pas acceptable : chaque sujet est indépendant et doit être traité de manière loyale. Les attentes des salariés concernant le télétravail sont importantes, mais encore une fois, le directoire semble s'en désintéresser !

En attendant, la direction devrait proroger sa charte sur le télétravail pour les premiers mois de 2023. Et après...



Le forfait jours : une idée obsolète !

La direction veut passer en force avec la mise en place du forfait jours.

Les dérives de ce système sont pourtant bien connues : ces salariés, soi-disant autonomes, sont en réalité plus aliénés que jamais ! Ils enchaînent les horaires de travail excessifs, dépassent très souvent la limite légale de 48 heures par semaine, tout cela sans augmentation de salaire !!!

Alors que l'ère du temps est au partage du temps de travail et à un équilibre vie professionnelle/vie privée plus harmonieux, **l'expérimentation des 32 heures sur 4 jours sans baisse de salaire** dans plusieurs pays, ce que revendique SUD-Solidaires, montre tout son sens et son intérêt :

- Création d'emplois,
- Partage des richesses,
- Augmentations des cotisations sociales pour des services publics de qualité, etc.

LE PRÉSIDENT DOIT-IL MENER UNE NAO ASOCIALE EN 2023 ?

La rémunération, l'intéressement et la participation, les horaires, la formation, la gestion prévisionnelle des emplois, etc. Jusqu'à maintenant un point commun à toutes ces NAO, l'attitude de la direction !

- Arriver en négociation avec un projet « au ras des pâquerettes », n'accepter de négocier que des points mineurs et sans grande importance !
- Refuser toutes les mesures, les suggestions et les propositions des syndicats qui pourraient aller dans le sens d'avancées sociales comme augmenter substantiellement les salaires !
- Organiser plusieurs réunions sur ce thème pour « amuser et duper » les syndicats !
- Proposer quasiment le projet d'origine à la signature et attendre que des syndicats mordent à l'hameçon et signent !

SALAIRES, PART VARIABLE, INTÉRESSEMENT, TÉLÉTRAVAIL, QUALITÉ DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL...

LE PRÉSIDENT DOIT CHANGER DE BRAQUET EN 2023, SINON LES SALARIÉS CONTINUERONT À QUITTER LA CELC, LES AUTRES À SE DÉMOTIVER ET BIENTÔT SE MOBILISER À NOUVEAU !

Première réunion de NAO prévue demain vendredi 9 décembre.



Vos représentants SUD-Solidaires

Tristan GUERIN, Cécile GAMBERT, Damien PINSAULT, Isabelle LEFEBVRE, Daniel MIHALYI, Florine BERHOUE, Laurent PERRAULT, Corinne RIGUIDEL, Gêrôme TOURNOIS, Flore GERMAIN, Maryline BALLANGER, David GANDON, Alain QUESNE



Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Loire-Centre
2, rue Lavoisier 45140 Ingré
Tél. 02 38 41 52 84 / 06 95 26 58 29
Code courrier PSX45
sud.loirecentre@free.fr